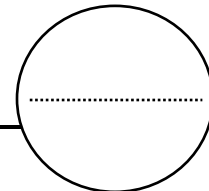




# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

## **MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 1er février 2022 à compter de 20h00.  
La séance se tient à huis clos et par vidéoconférence.

### Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;  
M. Michael Krohn, conseiller n° 2;  
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;  
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;  
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Est également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et  
Greffière-trésorière

## **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2022-02-020

### **1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2022-02-021

### **2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022**

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3-DÉLÉGATION**

La séance se déroule à huis clos étant donné les mesures sanitaires imposées par le Gouvernement. Aucune question n'a été reçue.

2022-02-022

### **4A-MODALITÉS D'UTILISATION DES MESURES D'ALLÈGEMENT POUR LES SITES CONTAMINÉS : MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD : NOUVELLE NORME COMPTABLE**

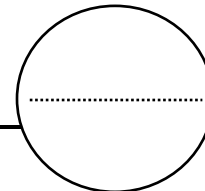
Considérant qu' à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le chapitre SP 3260 – passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ;

Considérant qu' une vérification des propriétés de la Municipalité du Village de Hemmingford a été effectuée afin de connaître les possibilités de contamination de ces propriétés ;

(VOIR LE TABLEAU À LA PROCHAINE PAGE)



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

## Municipalité du Village de Hemmingford

1255, rue Keddy (matricule n° 9889 17 8789 lot n° 5367349)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
1243, rue Industrielle-Petch (matricule n° 9789 58 3403 lot n° 5367320)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
1244, rue Frontière (matricule n° 9789 73 5273 lot n° 5367324)
Usage: chemin municipal mais l'entretien est fait par le MTQ car route numéroté
Possibilité de contamination : Aucune, route refaite en 2015 (en usage produ)
Ancien usage : terrain vacant
1246, av. Curry (matricule n° 9789 89 4294 lot n° 5367326)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
1247, rue Frontière (matricule n° 9789 98 5618 lot n° 5367328 et 5367365)
Usage: chemin municipal mais l'entretien est fait par le MTQ car route numéroté
Possibilité de contamination : Aucune, route refaite en 2015 (en usage prod)
Ancien usage : terrain vacant
1248, av. Margaret (matricule n° 9790 70 8380 lot n° 5367330)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
1250, av. Champlain (matricule n° 9889 05 6425 lot n° 5367323, 5367343 et 5367356)
Usage: chemin municipal mais l'entretien est fait par le MTQ car route numéroté
Possibilité de contamination : Aucun (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
303, place Somerville (matricule n° 9889 44 0024 lot n° 5367355)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
1253, av. Goyette (matricule n° 9889 16 8039 lot n° 5367325, 5367327 et 5367347)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
1267, rue Barr (matricule n° 9890 10 6266 lot n° 5367368)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
Jardin Communautaire (matricule n° 9789 55 4362 lot n° 5366964)
Usage: terrain vacant utilisé pour faire du jardinage collectif
Possibilité de contamination : Aucune
Ancien usage : terrain vacant
1260, av. Lachapelle (matricule n° 9889 29 2742 lot n° 5367346 et 5367351)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
1261, rue Bouchard + Tobin (matricule n° 9889 37 0021 lot n° 5367353 et 5367369)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucun (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant

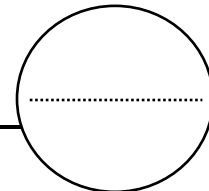
1262, droit de passage sur rue Ranger (matricule n° 9889 48 7418 lot n° 5367359)
Usage: passage piétonnier
Possibilité de contamination : Aucune
Ancien usage : terrain vacant
1263, av. Fortin (matricule n° 9889 49 5402 lot n° 5367358)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
1264, droit passage Patenaude (mat n° 9889 49 9334 lot n° 5367354, 5367360, 5367361)
Usage: passage piétonnier
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
1265, rue Pat + Fortin (mat n° 9889 59 3138 lot n° 5367357, 5367372 et 5367482)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
1252, rue Barr (matricule n° 9889 07 8660 lot n° 5367344)
Usage: chemin municipal
Possibilité de contamination : Aucune (en usage productif)
Ancien usage : terrain vacant
574, Champlain (matricule n° 9889 54 6531 lot n° 5367183)
Usage: Station de pompage
Possibilité de contamination : Aucune
Ancien usage : terrain vacant
Terrain avant 574 Champlain (matricule n° 9889 54 6783 lot n° 5367182)
Usage: Ancienne caserne de pompier
Possibilité de contamination : Aucune
Ancien usage : Terrain vacant
Puits (matricule n° 9889 53 3848 lot n° 5367362)
Usage: Puits municipal
Possibilité de contamination : Aucune
Ancien usage : Terrain vacant
Futur puits (matricule n° 9889 57 5205 lot n° 5367363)
Usage: Vacant
Possibilité de contamination :
Ancien usage :
Rec Center (matricule n° 9889 46 4058 lot n° 5367143)
Usage: Activités de loisirs / sports / culture
Possibilité de contamination :
Ancien usage :
Hôtel de Ville 505, Frontière (matricule n° 9789 86 2201 lot n° 5366981)
Usage: Bureaux
Possibilité de contamination :
Ancien usage :
Cénotaphe (matricule n° 9789 85 0150 lot n° 5366979)
Usage:
Possibilité de contamination :
Ancien usage :

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'à la suite de cette vérification du conseil et de l'administration, de ne pas prévoir de réserve étant donné qu'aucun terrain de la Municipalité du Village de Hemmingford n'a été visé à titre de site contaminé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

## **4B – DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION**

Comme mentionné à l'article 1007 du Code municipal, le rôle de perception 2022 est complété et déposé au bureau de la secrétaire-trésorière. Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti. Un avis public sera affiché aux endroits établis par la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **4C – DÉPÔT LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ PASSÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2021 AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DONT L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000\$.**

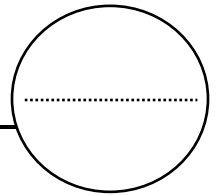
Conformément aux dispositions de l'article 961.4 Du Code municipal, la Municipalité doit au plus tard le 31 janvier de chaque année, publier la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

En conséquence, la Directrice générale et Greffière-trésorière Madame Andréane Gravel confirme avoir affiché cette liste le 19 janvier 2022, sur le site internet de la municipalité ainsi que sur les deux babillards officiels de la municipalité.

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
<b>Canton de Hemmingford</b>	Quote-part pour le service des incendies	60 303,16 \$
<b>Gerald Jr. Duteau</b>	Déneigement mois d'hivers 2021	56 890,13 \$
<b>Financière Banque Nationale Inc.</b>	Emprunt pour le remboursement des travaux de la rue Frontière	36 015 \$
<b>Génipur Inc. Le groupe conseil</b>	Surveillance de chantier pour la réfection des infrastructures de l'avenue Champlain	54 814,62 \$
<b>Ministre des Finances</b>	Quote-part Sureté du Québec	57 693 \$
<b>MRC Jardins-de-Napierville</b>	Quote-part 2020 et dernier paiement collecte d'ordures ménagères	36 574 \$
<b>MSA Infrastructures Inc.</b>	Réfection des infrastructures de l'Avenue Champlain	570 204,99 \$
<b>Pavage M.C.M inc.</b>	Asphalte sous la surface de deck-hockey et travaux d'asphalte sur les rues Bouchard, McNaughton et Fortin	53 967,74 \$
<b>Permafib</b>	Achat de bandes pour le deck-hockey et installation	53 967,74 \$
<b>Ricova services Inc.</b>	Collecte des ordures ménagères et recyclage	80 713,56 \$



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

2022-02-023

## 4D – AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2022 DE LA MRC JARDINS DE-NAPIERVILLE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

Que ce Conseil autorise le paiement de la facture de la MRC des Jardins-de-Napierville représentant la quote-part de la municipalité du Village de Hemmingford pour l'année 2022 au montant de 34 621 \$, payable de la façon suivante :

11 540,34 \$ au plus tard le 21 février 2022 ;  
11 540,33 \$ au plus tard le 16 mai 2022 ;  
11 540,34 \$ au plus tard le 15 août 2022 ;

Que cette dépense soit imputée aux dépenses de fonctionnement tel que prévu au budget de 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-024

## 4E – DÉNONCIATION DÉFICIENCE SURFACE TERRAIN DE TENNIS ET DE PICKELBALL

Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford a procédé à un appel d'offres sur le SEA0 dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de tennis et de pickleball, appel d'offres #211119;

Considérant qu' à la suite du résultat de l'appel d'offres #211119 le contrat fut accordé à l'entreprise Atmosphere, plus bas soumissionnaire conforme, et ce par l'adoption de sa résolution 2020-03-080;

Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford désirait l'implantation d'une surface de jeu qui permettrait la pratique du tennis et du pickleball;

Considérant qu' il y a eu une rencontre de démarrage avec tous les intervenants impliqués au projet;

Considérant qu' il y a eu plusieurs rencontres tout au long de la réalisation du projet et que celui-ci comprenait la mise en place d'une surface de jeu destiné à la pratique du tennis et du pickleball;

Considérant qu' une fois les travaux terminés (juin 2021) et ne restant que des travaux de corrections à apportés, l'entreprise Atmosphere a autorisé l'accès à l'air de jeux;

Considérant que des citoyens ont manifesté à la municipalité la problématique de la surface pour la pratique du pickleball dans les jours suivant l'autorisation d'accès;

Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford a avisé immédiatement l'entreprise Atmosphere de la situation et des problématiques soulevées par les citoyens;

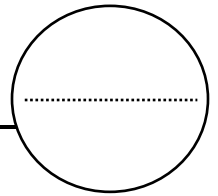
Considérant qu' à n'aucun moment l'entreprise Atmosphere n'a signalé que le type de surface mise en place n'était pas conçu pour la pratique du pickleball;

Considérant que ce n'est qu'en novembre 2021 que l'entreprise Atmosphere a reconnu lors d'une rencontre sur les lieux que la surface mise en place n'était pas conçue pour la pratique du pickleball;

Considérant que lors de la même rencontre l'entreprise, Atmosphere propose de convertir l'air de jeu pour le pickleball à un air de jeu pour le tennis, et qu'elle profitera des travaux correctifs qu'ils doivent avoir lieu au printemps 2022 pour refaire la surface du pickleball en une surface de tennis;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

Considérant les délais et inconvénients que cela a causés à la Municipalité du village de Hemmingford, celle-ci est en accord avec la proposition afin de clore le dossier et que les coûts pour cette conversion soient entièrement assumés par l'entreprise Atmosphere.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford ce qui suit :

Que la Municipalité du village de Hemmingford accepte la modification de l'air de jeu proposé par l'entreprise Atmosphere et que les coûts de conversion soient à la charge de celle-ci et à la satisfaction de la Municipalité du village de Hemmingford;

Que l'ensemble des travaux de conversion et de correction soient exécutés tel que convenu au plus tard le 31 mai 2022.

Que copie de cette résolution soit transmise à Contact Cité, chargé de projet ainsi qu'à Dave Williams ingénieur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-025

## **4F –SERVICE DE PRISE DES APPELS MUNICIPAUX OFFERT PAR CITAM**

Considérant l'offre reçut de la compagnie CITAM (division de CAUCA) pour la prise des appels municipaux les jeudis et vendredi durant les heures d'ouverture du bureau municipal ;

Considérant que les couts vont comme suit :

Implantation du service (tarif fixe)	1 076,35 \$
Tarif de base pour les jeudis et les vendredis, de 9h à 12h et de 13h à 16h : 795 habitants X 1,95 \$	1550,25 \$
Rapport de statistiques trimestriel : 795 X 0,21 \$	166,95 \$
Total frais récurrent annuel	1 717,20 \$
Cout pour la première année	2 793,55 \$
Cout pour les autres années <i>(peut varier si notre population augmente ou diminue, les couts annuels sont susceptibles d'être ajustés à une indexation de 3% par année)</i>	1 717,20 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ;

-D'accepter l'offre de service de la compagnie CITAM (division de CAUCA) pour une durée d'un an (contrat renouvelable pour deux autres années si le conseil le désire) ;

-D'autoriser madame Andréane Gravel, Directrice générale, à signer le contrat au nom de la municipalité ;

-D'autoriser CITAM à communiquer avec nos fournisseurs de télécommunication pour mettre en place le système de prise d'appels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-026

## **4G ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.321 CONCERNANT LES TARIFS 2022**

Considérant que le conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le 15 décembre 2021 un budget pour l'année financière 2022 qui prévoit des recettes égales aux dépenses qui y figurent;

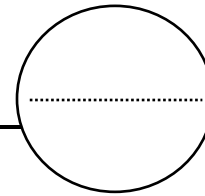
Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022;

Considérant que la municipalité a choisi d'établir annuellement les modes de paiement;

Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur les compensations pour services municipaux;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service de loisirs fourni par le comité municipal du Centre récréatif et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;

Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;

Considérant qu' avis de motion pour le présent règlement a été donné le 11 janvier 2022 par Lucie Bourdon, conseillère, résolution #2022-01-004 ;

Considérant qu' le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2022 et adopté par la résolution #2022-01-005 ;

Considérant que le règlement de tarification établit les taux de la façon suivante :

TAXATION ET SERVICES RENDUS	2022
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE (incluant la SQ)	0,7633 / 100\$ D'ÉVALUATION
ENTRETIEN AQUEDUC	204,00 \$
ENTRETIEN ÉGOUTS	161,55 \$
FRONTIÈRE INFRASTRUCTURES	77,94 \$
ORDURES	141,85 \$
RECYCLAGE	62,43 \$
INCENDIE	219,95 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement #321 tel que présenté lors de la séance du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-027

**4H AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT #315-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #315 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

Je, Lucie Bourdon, conseillère, donne un avis de motion que la municipalité va présenter à cette même séance le règlement 315-1 modifiant le règlement de sur la gestion contractuelle numéro 315.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

2022-02-028

**4I PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT #315-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #315 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

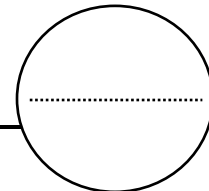
ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement #315 sur la gestion contractuelle par la résolution #2019-03-085;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 67 prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;





# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

ATTENDU QU' il y a lieu également de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité pour retirer l'obligation de former un comité de sélection lors de l'octroi de contrats pour des services professionnels en deçà du seuil obligeant l'appel d'offre publique ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 1er février 2022;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le projet de règlement portant le numéro 315-1 tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-029

## **4J AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #322 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Je, Michael Krohn, conseiller, donne un avis de motion que la municipalité va présenter à cette même séance le règlement 322 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, ce règlement remplaçant le règlement numéro 311 et ses amendements.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

2022-02-030

## **4K PRÉSENTATION PROJET DE RÈGLEMENT #322 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 11 janvier 2018 le *Règlement numéro 311 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es*;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU' une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

ATTENDU QU' il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé;

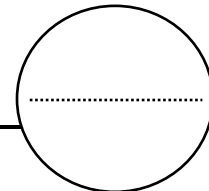
ATTENDU QUE ce règlement abroge le règlement #311 y compris ses amendements et ses annexes;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le présent projet de règlement tel que présenté lors de la séance du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-031

## **4L AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD**

Je, Jonathan Mailloux, conseiller, donne un avis de motion que la municipalité va présenter à cette même séance le règlement #323 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité du village de Hemmingford, ce règlement remplaçant le règlement numéro #267 et ses amendements.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

2022-02-032

## **4M PRÉSENTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 1<sup>er</sup> février 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 17 janvier 2022 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 24 janvier 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

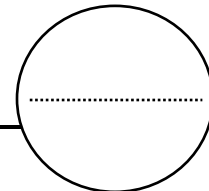
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 323 tel qu'il est présenté en séance du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

2022-02-033

## 4N CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNERIES PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025

Considérant que le 26 janvier 2022, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries transmettait à la municipalité du Village de Hemmingford son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 à des fins de consultation ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 tel que soumis par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-034

## 4O RAPPORT ET DÉCISION DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES CONCERNANT UN EMPLOYÉ MUNICIPAL- RENCONTRE DU 25 JANVIER ET DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2022

Considérant que le comité des ressources humaines se sont réuni à deux reprises, soit le 25 janvier 2022 et le 1<sup>er</sup> février 2022 ;

Considérant que pour diverses raisons, le comité recommande de mettre fin à l'emploi de monsieur Idanuel Vallejos, à titre de Directeur général adjoint et coordonnateur des travaux publics ;

Considérant que Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur général adjoint et coordonnateur des travaux publics était en probation jusqu'au 23 février 2022, conformément à sa résolution d'embauche ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford de remercier monsieur Idanuel Vallejos pour ses mois de travail au sein de la municipalité et de mettre fin à son emploi à titre de Directeur général adjoint et coordonnateur des travaux publics, effectif au 3 février 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6A RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Idanuel Vallejos, coordonnateur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de janvier 2022.

2022-02-035

## 6B REMBOURSEMENT DU MONTANT PERÇU EN TROP DU MELCC. PROGRAMME PPASEP

Attendu que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatique du Québec (MELCCQ) a mis sur pied le programme : pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour la période 2018-2022, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau 2018-2030;

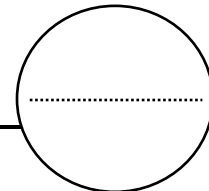
Attendu que le programme PPASEP vise à aider les municipalités à se conformer aux exigences réglementaires en matière d'économie d'eau;

Attendu qu'entre 2019 et 2020, la municipalité du Village de Hemmingford s'est prévalu de la subvention offerte dans le cadre du programme PPASEP du MELCCQ afin de mettre à jour son rapport de vulnérabilité de sa source souterraine d'eau potable;

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a reçu un montant total de 18 750 \$ sous forme d'avances à la subvention dans le cadre du programme PPASEP;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

Attendu qu' à la suite de la reddition de compte effectué en 2021 par la municipalité du Village de Hemmingford, il appert que les fonds autorisés par le ministère de l'Environnement s'élèvent à 13 749,58 \$, ce montant correspondant aux coûts totaux des travaux, laissant ainsi un trop-perçu d'un montant de 5 000,42 \$;

Attendu qu' qu'il n'y a pas d'autres travaux qui pourraient être réalisés et qui seraient admissibles à cette subvention;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers et conseillères présents, ce qui suit :

- Que soit autorisé le remboursement du montant perçu en trop sous forme d'avance de la subvention du MELCCQ dans le cadre du programme PPASEP, au montant total de 5 000,42 \$;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-036

## **6C CONTRAT DE SERVICE POUR L'APPLICATION D'ABAT-POUSSIÈRE SUR LA RUE MCNAUGHTON POUR 2022**

Attendu que la rue McNaughton n'est pas asphaltée et avec le passage des camions en temps sec, cela soulève beaucoup de poussière;

Attendu qu' en 2021, la municipalité du Village de Hemmingford a octroyé à l'entreprise Multi Routes Inc. le mandat d'appliquer de l'abat-poussière sur la rue McNaughton;

Attendu que l'entreprise Multi Routes Inc. offre à la municipalité du Village de Hemmingford l'option d'un renouvellement pour 2022, à un prix avantageux et garanti ;

Attendu qu' une demande de prix a été faite aux entreprises suivantes :

Somavrac C.C. : 0.9192 \$ le litre  
Entreprises Bourget : 0,5912 \$ le litre  
Multi Routes Inc. : 0.4300 \$ le litre

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que le contrat de service d'achat, manutention, transport et épandage de chlorure de calcium liquide 35% (abat-poussier) soit octroyé à l'entreprise Multi Routes Inc.

- Que l'exécution des travaux aura lieu à une date qui reste à déterminer durant l'été 2022, selon les conditions météorologiques du moment;

-Que le conseil demande aux promoteurs, monsieur Clermont ou monsieur Ranger de payer la moitié de la facture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE**

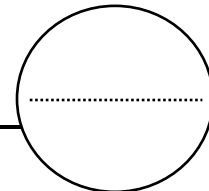
La consommation de l'eau potable a été de 55 206 gallons par jour durant le mois de janvier. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

## **7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

2022-02-037

## 7C-MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À OCTROYER À UN INGÉNIEUR DE SYSTÈMES

- Attendu que la station de pompage et de traitement de l'eau potable est équipée d'une pompe d'injection de chlore visant la désinfection de l'eau ;
- Attendu que lors d'une panne ou d'une micropanne d'électricité, la pompe d'injection de chlore tombe en mode hors courant, obligeant ainsi un employé à se déplacer à la station de pompage pour débrancher puis rebrancher, le fil d'alimentation électrique de la pompe d'injection de chlore ;
- Attendu que chaque panne d'électricité entraîne pour la municipalité du Village de Hemmingford une dépense de trois heures de salaire, tel que prescrit par la Loi sur les normes du travail du Québec (LNT) ;
- Attendu qu' il est important de trouver une solution pour que la pompe n'ait plus besoin d'une intervention manuelle ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers et conseillères présents, ce qui suit :

- Que soit autorisé l'octroi du mandat à monsieur Steve Gendron, ingénieur de la firme Solutions 7 Inc ;
- Que soit autorisée l'exécution du mandat au taux horaire de 125\$ l'heure (minimum de 4h facturé), plus des frais de déplacement au taux horaire de 125\$.
- Que pour ce premier mandat de l'ingénieur, le conseil autorise une banque d'heure de 8 heures maximum plus les frais de transport;
- Que soit autorisé l'accompagnement professionnel de l'entreprise Vibris (minimum de 4 heures) au taux horaire de 125\$ l'heure;
- Que pour ce premier mandat de l'entreprise Vibris, le conseil autorise une banque d'heure de 8 heures maximum plus les frais de transport ;
- Que les coûts du mandat soient imputés au budget de 2022 au poste #02-412-00-526.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-038

## 7D TRAVAUX ANNUELS DE MESURAGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

- Attendu que : la municipalité du Village de Hemmingford doit procéder à chaque année au mesurage du niveau des boues des étangs aérés;
- Attendu que : Ces travaux sont nécessaires afin de respecter la réglementation en vigueur, relativement à l'exploitation et le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées au Québec;

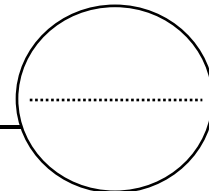
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers et conseillères présents, ce qui suit :

- Que le mandat d'effectuer les travaux soit accordé, comme par les années antérieures à l'entreprise : Écho-tech H2O, à raison d'un montant forfaitaire de 1 375 \$ plus taxes;
- Que les coûts soient imputés au budget de 2022 au poste #02-414-00-526.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

2022-02-039

## 7E D'APPUI DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 PARTIE 1 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LES SERVICES DE TYPES ÉCOCENTRES

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres dans le cadre de l'aide financière;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford ;

- Que le conseil nomme la MRC des Jardins-de-Napierville responsable de la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres;
- Que le conseil de la municipalité du Village de Hemmingford confirme son soutien à la réalisation de ladite étude;
- Que le conseil autorise le dépôt du dit projet afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-040

## 7F APPUI DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 PARTIE 2 POUR LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville désirent présenter un projet visant la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre de l'aide financière;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford ;

Que le conseil du Village de Hemmingford s'est engagé par la résolution #2022-01-007 à participer à la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles par la MRC des Jardins-de-Napierville et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil nomme la MRC des Jardins-de-Napierville responsable du dit projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-041

## 7G MANDAT POUR DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES, TRAVAUX DE L'AVENUE MARGARET

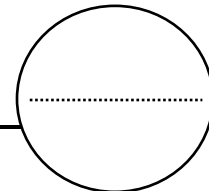
Considérant que la municipalité a fait faire son plan d'intervention pour les 5 prochaines années par le Groupe Conseil Shellex ;

Considérant qu'il y a des études complémentaires à faire pour être en mesure de faire la réfection des infrastructures de l'Avenue Margaret ;

Considérant que la municipalité a demandé au Groupe Conseil Shellex une offre d'accompagnement au taux horaire pour :



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

- Réaliser les études complémentaires tel qu'indiqué en conclusion dans la mise à jour du P.I. déposé à l'automne dernier ;
- Réaliser l'étude des besoins en diamètre et capacité des conduites pour quelle tiennent compte du développement à venir (résidentielle et commercial) ;
- Réaliser ces études afin que ces travaux de mise aux normes soient admissibles au programme TECQ et autres ;

Considérant que le Groupe Conseil Shellex évalue qu'une banque d'heure équivalente à 5000\$ devrait être suffisante pour ce deuxième mandat ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accorder ce deuxième mandat au Groupe Conseil Shellex pour une banque d'heure équivalent à 5 000\$ (incluant la taxe nette).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-042

## **8A APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION HAUT-RICHELIEU**

Attendu que la présentation des prévisions budgétaires 2022 de l'Office Municipal d'Habitation Haut-Richelieu pour l'OMH situé à Hemmingford qui démontrent des recettes prévues de l'ordre de 124 171 \$ et des dépenses de l'ordre de 307 134 \$, pour un déficit de 164 667 \$;

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford se doit de payer une quote-part au montant de 18 296 \$ pour ce budget régulier durant l'année 2022 et ceci incluant le paiement de 6 627.11 \$ du financement des travaux majeurs;

En conséquence, il est proposé résolu à l'unanimité par les conseillers que la Municipalité du Village de Hemmingford accepte les prévisions budgétaires de 2022 de l'Office municipal d'Habitation Haut-Richelieu pour l'OMH Hemmingford, telles que présentées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS DURANT LE MOIS DE JANVIER 2022**

Madame Andréane Gravel, Directrice générale, déclare qu'aucun permis de construction n'a été délivré durant le mois de janvier 2022.

2022-02-043

## **9B NOMINATION DE LA FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE POUR ÊTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS (INSPECTRICE MUNICIPALE EN URBANISME)**

Considérant le retour de madame Jessika Savoie-Riendeau qui occupera les fonctions d'inspectrice municipale en urbanisme pour effectuer diverses tâches reliées à ce poste;

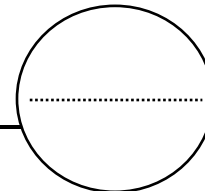
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que madame Jessika Savoie-Riendeau soit nommée responsable de diverses fonctions incluant :

- fonctionnaire désignée responsable de l'application des règlements d'urbanisme et à la gestion et la délivrance des permis et certificats selon la loi et les règlements applicables ;
- fonctionnaire désignée responsable de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du règlement sur les nuisances et du règlement sur les animaux ;
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du règlement sur le colportage, en plus des agents de la SQ ;





# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

- fonctionnaire responsable de l’application des autres lois et règlements locaux, régionaux, provinciaux et fédéraux applicables à la municipalité ;
- fonctionnaire responsable d’autres tâches reliées à ces responsabilités.

Et que Mme Andréane Gravel, Directrice générale et Greffière-trésorière puisse remplacer madame Jessika Savoie-Riendeau dans les fonctions mentionnées ci-haut lors de son absence.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**2022-02-044**

## **10A - SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE DE HEMMINGFORD**

Considérant que la Municipalité offre une subvention administrative de 1 800 \$ par année, pour aider à financer par exemple le déplacement des bénévoles;

Considérant la demande de madame Céline Daignault, responsable de la bibliothèque, afin que le conseil contribue avec un montant de 1 000\$ au Fond Beattie Barr, fonds qui soutient des projets culturels au bénéfice des citoyens de Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers qu’un montant de 1 800 \$ soit remis comme subvention administrative ainsi qu’un montant de 1 000 \$ afin de contribuer au Fonds Beattie Barr de la Bibliothèque communautaire de Hemmingford et de prendre les fonds à même le compte 02-702-30-310 et 02-702-30-959, tel que prévu au budget de 2022.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**2022-02-045**

## **10B - RÉPARTITION DE 15% POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE HEMMINGFORD**

Attendu que Selon l’entente avec la CRSBP, la municipalité doit verser directement à la bibliothèque de Hemmingford un budget annuel pour l’achat de livres, qui équivaut minimalement à 15% de la valeur de la contribution annuelle versée au CRSBP Montérégie ;

Attendu que le montant est basé sur le calcul suivant

Selon le MAMH, le nombre d'habitants au Village est de	<b>803 habitants</b>
Taux établi par CRSBP pour 2022	<b>4,96 \$/ habitants</b>
(Nombre d’habitants X le taux par habitant) =	<b>3 982,88 \$</b>
TVQ non remboursable	<b>198,65 \$</b>
Total	<b>4 181,53 \$</b>
15% de ce montant total équivaut à :	<b>627,23 \$</b>

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers qu’un montant de 627,23 \$ soit remis à la Bibliothèque Communautaire de Hemmingford selon cet engagement et de prendre les fonds à même le poste 02-702-30-953, tel que prévu au budget de 2022.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**2022-02-046**

## **10C – MANDAT CAMP YOUHOU CAMP DE JOUR MUNICIPAL ÉTÉ 2022**

Considérant que la municipalité a fait des demandes d’offres de service pour la prise en charge du camp de jour municipal a deux entreprises spécialisées, soit *Le camp Youhou* et *Aire en fête* ;

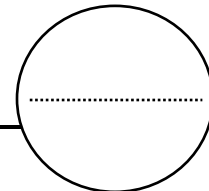
Considérant l’offre de service reçu du Groupe Domisa Inc, division *Le camp youhou* pour prendre en charge la gestion quotidienne du camp de jour de la municipalité :

- Tarif camp semaine : 92 \$\* par enfant par semaine
- Services de garde: 40\$\* par enfant par semaine





# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

Considérant que L'entreprise *Aire en fête* n'a pas envoyée de soumission dans les délais impartis ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-D'accepter l'offre de service du Groupe Domisa Inc, division *Le camp youhou* pour prendre en charge la gestion quotidienne du camp de jour de la municipalité ;

-De garder la gestion des inscriptions du camp de jour ;

-D'autoriser madame Frédérique Auvray, Coordinatrice aux loisirs et à la culture, madame Andréane Gravel ainsi que le maire monsieur Drew Somerville à signer les documents nécessaires à ce contrat ;

-De déterminer par règlement le tarif pour le service du camp de jour 2022 ainsi qu'une possible subvention pour les inscriptions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-02-047

## **10D – DON À L'ASSOCIATION SPORTIVE DE HEMMINGFORD**

Considérant que L'OBNL *Association sportive de Hemmingford (ASH)* a été fondé en 2021 pour gérer entre autres l'organisation de divers sports et activités pour les citoyens ;

Considérant que toutes les activités de cet OBNL sont au profit des citoyens de Hemmingford ;

Considérant que L'ASH a fait une demande de don de 5 000\$ afin de les aider dans la poursuite de leurs activités ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-D'autoriser le versement d'une somme de 5 000\$ à l'Association sportive de Hemmingford tel que prévu au budget poste **02-701-90-970** ;

-Que tel que prévu dans l'entente entre l'ASH et la municipalité, L'OBNL devra produire ses états financiers par un comptable agréé et les remettre à la municipalité dès qu'ils seront disponibles.

## **11-CORRESPONDANCE**

## **12-QUESTIONS DIVERSES**

2022-02-050

## **13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022**

Considérant que Mme Andréane Gravel, la directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 1er février 2022, soit dans le budget 2022, ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 11 janvier 2022 au 1er février 2022, incluant les salaires des membres du conseil et des employés municipaux, soient acceptés au montant de 24 866,79 \$ et que les comptes à payer en date du 1er février 2022 soient payés au montant de 15 306,26 \$.

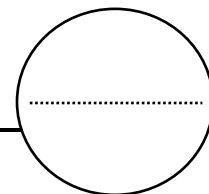
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance se déroule à huis clos étant donné les mesures sanitaires imposées par le Gouvernement. Aucune question n'a été reçue.



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 1er février 2022.

2022-02-051

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville, Maire  
Maire.

\_\_\_\_\_  
Andréane Gravel  
Directrice générale et Greffière.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 1er février 2022.

---

---